

Tableau 504 – Liste de programmes d'aide fiscale présentement disponibles pour les entreprises

A - Mesures s'appliquant à divers niveaux au fédéral et au Québec

- Déduction accordée à la petite entreprise sur le premier 500 000 \$ annuel de revenus actifs.
- Crédit d'impôt remboursable à la R&D (fédéral) pouvant atteindre 35 % des dépenses de R&D et crédit d'impôt remboursable sur les salaires de R&D (Québec) pouvant atteindre 37,5 %. Autres crédits de R&D de 35 % au Québec pour des sommes versées à d'autres entités pour la recherche universitaire, la recherche en partenariat privé, etc.
- Crédits d'impôt remboursables pour l'industrie cinématographique et télévisuelle.
- Exonération de 750 000 \$ sur les gains en capital pour les actions de petite entreprise, pour les biens agricoles admissibles et pour les biens de pêche admissibles.
- Roulement fiscal du gain en capital introduit en 2000 lors de la vente d'actions d'une société exploitant une petite entreprise suivi d'un réinvestissement en actions de petite entreprise (article 44.1 LIR).
- Exonération complète du gain en capital à l'égard des dons de titres boursiers à un organisme de bienfaisance (et création d'un CDC égal à 100 % du gain pour les sociétés privées sous contrôle canadien), sous réserve de règles différentes pour certains dons d'actions accréditées.
- Amortissement accéléré temporaire à l'égard des équipements de fabrication et transformation acquis avant 2014.
- Amortissement accéléré au titre de la production d'énergie propre.

B - Mesures s'appliquant au fédéral seulement

- Crédit d'impôt pour les apprentis d'un maximum de 2 000 \$ par employé admissible.
- Crédit d'impôt de 25 % des dépenses admissibles pour la création de places en garderie par une entreprise (MAX : 10 000 \$ de crédits par nouvelle place créée).
- Crédit d'impôt temporaire d'un maximum de 1 000 \$ en 2011 seulement au titre des cotisations à l'assurance-emploi pour les petites entreprises.

C - Mesures s'appliquant au Québec seulement

Note importante du CQFF : Le budget du Québec du 12 juin 2003 a réduit l'aide fiscale de plusieurs de ces mesures et le budget du 30 mars 2004 a aussi apporté son lot de modifications qui comportaient de nouvelles restrictions mais aussi certaines bonifications. Ainsi, à titre d'exemple, certains congés fiscaux ne sont plus que partiels ou encore ont été abolis (mais sont encore disponibles pour ceux qui bénéficient de règles « grand-père » et sont donc encore sur la liste). De plus, pour certaines mesures, aucun nouveau certificat d'admissibilité ne peut être émis suite au budget du Québec de 2003. Nous vous recommandons fortement de consulter les pages pertinentes du guide de la déclaration de revenus des sociétés CO-17 publié par Revenu Québec et qui est très détaillé à cet égard.

- **Adaptation technologique**
Crédit d'impôt pour services d'adaptation technologique
- **Commerce électronique**
Crédit d'impôt relatif aux salaires des employés travaillant dans la Cité du commerce électronique
Crédit d'impôt pour le développement des affaires électroniques
- **Commerce international**
Crédit d'impôt pour l'acquisition ou la location de biens – ZCIMM
Crédit d'impôt relatif aux salaires – ZCIMM

- **Construction**
Crédit d'impôt pour la construction de navires
Crédit d'impôt pour la transformation de navires
- **Création d'emplois**
Crédit d'impôt pour la création d'emplois dans les régions ressources (3 règles distinctes selon la région)
Crédit d'impôt pour la création d'emplois dans une région désignée
Crédit d'impôt pour la création d'emplois en Gaspésie et dans certaines régions maritimes du Québec – biotechnologie marine, mariculture et transformation des produits de la mer
Crédit d'impôt pour les grands projets créateurs d'emplois
- **Culture**
Crédit d'impôt pour des services de production cinématographique
Crédit d'impôt pour l'édition de livres
Crédit d'impôt pour la production d'enregistrements sonores
Crédit d'impôt pour la production de spectacles
Crédit d'impôt pour le doublage de films
Crédit d'impôt pour les productions cinématographiques québécoises
- **Design**
Crédit d'impôt pour la réalisation d'une activité de design à l'externe
Crédit d'impôt pour la réalisation d'une activité de design à l'interne
- **Environnement**
Crédit d'impôt relatif à l'impôt payé par une fiducie pour l'environnement
Crédit d'impôt pour la production d'éthanol et d'éthanol cellulosique au Québec
Crédit d'impôt temporaire pour l'acquisition (avant le 1^{er} avril 2011) d'installations de traitement du lisier de porc
Crédit d'impôt temporaire pour l'acquisition ou la location d'un véhicule neuf écoénergétique avant le 1^{er} janvier 2012 (N.B. : Ce programme sera remplacé par une subvention directe à compter de 2012).
- **Formation**
Crédit d'impôt relatif à la période d'apprentissage des employés travaillant dans la Cité de l'optique
Crédit d'impôt pour stage en milieu de travail
 - Étudiant inscrit à temps plein dans un établissement d'enseignement reconnu
 - Apprenti inscrit au Programme d'apprentissage en milieu de travail – PAMT
 - Bonification pour les immigrants et pour les personnes handicapées
 Crédit d'impôt pour la francisation en milieu de travail à l'égard des immigrants
Crédit d'impôt pour la formation de la main-d'œuvre dans le secteur manufacturier, forestier et minier
- **Innovation technologique et économie du savoir**
Crédit d'impôt pour l'acquisition d'un bien – CNE ou CDB
Crédit d'impôt pour la location d'un bien – CNE ou CDB
Crédit d'impôt pour la location ponctuelle d'installations spécialisées – CDB
Crédit d'impôt relatif aux salaires versés par une société qui réalise une activité déterminée dans un site désigné – Cité du multimédia
Crédit d'impôt relatif aux salaires versés par une société qui réalise une activité déterminée dans un site désigné – CNNTQ
Crédit d'impôt pour une société établie dans un carrefour de l'innovation
Crédit d'impôt relatif aux salaires pour un projet novateur – CDTI
Crédit d'impôt relatif aux salaires versés par une société qui réalise une activité déterminée dans un site désigné – CNE ou CDB
Crédit d'impôt relatif aux salaires pour un projet novateur – CNE ou CDB
Congé d'impôt sur le revenu de 10 ans pour une nouvelle société (constituée après le 19 mars 2009 et avant le 1^{er} avril 2014) dédiée à la commercialisation d'une propriété intellectuelle

- **Investissement**
Crédit d'impôt à l'investissement relatif au matériel de fabrication et de transformation (dont le taux du crédit peut varier de 5 % à 40 %).
N.B. : Pour une société dont le capital versé du groupe des sociétés associées est inférieur à 250 millions de dollars, le taux minimal est de 10 %. Le taux applicable est réduit graduellement lorsque le capital versé excède 250 millions de dollars et est réduit à 5 % lorsque le capital versé atteint 500 millions de dollars.
- **Multimédia**
Crédit d'impôt pour des titres multimédias
Crédit d'impôt pour une société spécialisée dans la production de titres multimédias
- **Recherche scientifique et développement expérimental (R&D)**
Crédit d'impôt relatif aux salaires – R&D
Crédit d'impôt pour la recherche universitaire ou la recherche effectuée par un centre de recherche public ou un consortium de recherche
Crédit d'impôt pour la recherche précompétitive en partenariat privé
Crédit d'impôt pour cotisations ou droits versés à un consortium de recherche
- **Ressources naturelles**
Bonification temporaire du crédit d'impôt relatif aux ressources minérales
Crédit d'impôt relatif aux ressources
Remboursement de taxes foncières pour les producteurs forestiers
Congé de redevances de 5 ans pour les nouveaux puits de gaz naturel (mis en production après le 19 mars 2009 et avant le 1^{er} janvier 2011)
Crédit non remboursable de redevances à l'exploration
- **Restauration et hôtellerie**
Crédit d'impôt relatif à la déclaration des pourboires
- **Secteur financier**
Crédit d'impôt pour l'embauche d'employés spécialisés dans les instruments financiers dérivés
Crédit d'impôt relatif aux salaires pour les centres financiers internationaux (CFI)
- **Secteur forestier**
Crédit d'impôt pour la construction et la réfection majeure de chemins d'accès et de ponts d'intérêt public en milieu forestier
- **Transport**
Amortissement accéléré (taux de 60 %) sur certains camions neufs ainsi qu'une déduction additionnelle de 85 % de l'amortissement réclamé pour un camion alimenté au gaz naturel liquéfié
Crédit d'impôt pour propriétaire de taxi
Crédit d'impôt pour le rajeunissement du parc de véhicules-taxis

Note du CQFF : Quelques programmes d'aide fiscale au Québec comportent aussi un congé d'impôt partiel ou total pour les spécialistes étrangers pour une durée de 5 ans.

Autres mesures au Québec

- Mesure fiscale de soutien au développement et à la capitalisation des coopératives québécoises
- Déduction égale à 200 % des « laissez-passer » de transport des employés dont le coût est assumé par l'employeur
- Déduction relative aux rénovations et transformations favorisant l'accès à un édifice par les personnes handicapées
- Exonération de 5 000 000 \$ dans le calcul du « capital versé » des sociétés exploitant une entreprise agricole ou de pêche